



VersaillesGrandParc
communauté de communes

DECISION

N°2008-07-01

Objet. : Renouvellement du contrat de location avec la SNCF/dépôt des Matelots pour l'année 2008.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

Vu la délibération en date du 10 avril 2008 donnant délégation au président " décider la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans. ";

Considérant que le contrat de location de l'entrepôt de 500 m² loué à la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF), gare des Matelots pour stocker les pièces détachées nécessaires à la maintenance des bacs est arrivé à terme,

Décide

Art. 1 -de renouveler le contrat de location passé avec la Société Nationale des Chemins de Fer dont le siège social est à Paris (14^{ème}) 34 rue du commandant Mouchotte, du 17 novembre 2003, pour une superficie totale de 500 m² de halle.

Art. 2 - Le montant de la location s'élève à 19 095 € TTCT, charges, impôts et frais divers compris pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008 avec une possibilité de reconduction n'excédant pas 3 ans.

Art. 3 -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 4 -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,

✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 16 juillet 2008.

Le Président



François de Mazieres
François de MAZIERES
Maire de Versailles